

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 AVRIL 2014
PROCES-VERBAL



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 AVRIL 2014 – 18 H 00

PROCES-VERBAL

Présents :

M. Alain CASONI – Mme Martine CHILLOTTI – M. Bernard REISS – Mme Myriam NARCISI – M. Emmanuel MITTAUT – M. Tsamine BABA-AHMED – Mme Geneviève TRELAT – M. Richard CASINELLI – Mme Antonia PEREIRA DA ROCHA – M. Sandro DI GIROLAMO – Mme Laura RAGUGINI – M. Pierrick SPIZAK – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – M. Robert LOTTERIE – Mme Sadia HADDADI – M. Jacky REUGE – Mme Maria-Thérèse CACIC – M. Bernard NEY – Mme Souad BEZZAH – M. Rosario TESTA – Mme Nicole GALLINELLA (à compter de 19 h 00) – M. Marcel CONTI – Mme Véronique GUILLOTIN – M. César TULLI – Mme Cathy SARDELLI – Mme Edith ANCIAUX – Mme Nathalie BECKER – M. Frédéric DE BERNARDINIS – M. René TOSELLO

Excusée représentée :

Mme Nicole GALLINELLA par M. Alain CASONI jusqu'à 19 h 00

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange COUGOUILLE

SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

PROCÉDURE DE VOTE (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de décider à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret les désignations et nominations,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Décide de procéder au vote à mains levées pour l'ensemble des désignations et nominations dans les commissions, syndicats, EPCI et organismes extérieurs.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

- dans les commissions municipales,
- dans les organismes divers.

COMMISSIONS MUNICIPALES

1. CULTURE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à la Commission Culture et Échanges Internationaux :

- 1- M. Bernard REISS
- 2- Mme Laura RAGUGINI
- 3- M. Richard CASINELLI
- 4- Mme Souad BEZZAH
- 5- Mme Geneviève TRELAT
- 6- Mme Nathalie BECKER
- 7- Mme Cathy SARDELLI

Mme Laura RAGUGINI est nommée Conseillère Municipale déléguée à la Citoyenneté.

M. René TOSELLO, groupe Villerupt 21^{ème}, aura la possibilité de participer à cette commission avec voix consultative.

2. FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à la Commission Finances et Administration Générale :

- 1- Mme Martine CHILLOTTI
- 2- M. Bernard REISS
- 3- M. Emmanuel MITTAUT
- 4- Mme Myriam NARCISI
- 5- M. Pierrick SPIZAK
- 6- Mme Geneviève TRELAT
- 7- M. Tsamine BABA-AHMED
- 8- M. César TULLI
- 9- Mme Véronique GUILLOTIN
- 10- M. René TOSELLO

3. URBANISME – AMÉNAGEMENT – TRANSPORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à la Commission Urbanisme – Aménagement –
Transports :

- 1- M. Emmanuel MITTAUT
- 2- M. Sandro DI GIROLAMO
- 3- M. Robert LOTTERIE
- 4- Mme Maria-Thérèse CACIC
- 5- M. Bernard NEY
- 6- M. Frédéric DE BERNARDINIS
- 7- M. César TULLII

M. René TOSELLO, groupe Villerupt 21^{ème}, aura la possibilité de participer à cette commission avec voix consultative.

4. SPORTS – LOISIRS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à la Commission Sports – Loisirs :

- 1- Mme Myriam NARCISI
- 2- M. Jacky REUGE
- 3- Mme Nicole GALLINELLA
- 4- M. Robert LOTTERIE
- 5- Mme Sadia HADDADI
- 6- M. César TULLII
- 7- Mme Véronique GUILLOTIN

M. René TOSELLO, groupe Villerupt 21^{ème}, aura la possibilité de participer à cette commission avec voix consultative.

5. ENSEIGNEMENT – ENFANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à la Commission Enseignement – Enfance :

- 1- M. Pierrick SPIZAK
- 2- Mme Marie-Ange COUGOUILLE
- 3- Mme Souad BEZZAH
- 4- Mme Sadia HADDADI
- 5- Mme Myriam NARCISI
- 6- Mme Nathalie BECKER
- 7- Mme Edith ANCIAUX

Mme Marie-Ange COUGOUILLE est nommée Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse.

M. René TOSELLO, groupe Villerupt 21^{ème}, aura la possibilité de participer à cette commission avec voix consultative.

6. SOLIDARITE – SANTÉ – INSERTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à la Commission Solidarité – Santé – Insertion :

- 1- Mme Geneviève TRELAT**
- 2- Mme Nicole GALLINELLA**
- 3- Mme Marie-Ange COUGOUILLE**
- 4- M. Rosario TESTA**
- 5- M. Marcel CONTI**
- 6- Mme Edith ANCIAUX**
- 7- M. Frédéric DE BERNARDINIS**

M. René TOSELLO, groupe Villerupt 21^{ème}, aura la possibilité de participer à cette commission avec voix consultative.

7. TRAVAUX – COMMERCE ET ARTISANAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à la Commission Travaux – Commerce et Artisanat :

- 1- M. Tsamine BABA-AHMED**
- 2- Mme Antonia PEREIRA DA ROCHA**
- 3- Mme Maria-Thérèse CACIC**
- 4- M. Bernard NEY**
- 5- M. Jacky REUGE**
- 6- Mme Cathy SARDELLI**
- 7- M. Frédéric DE BERNARDINIS**

M. René TOSELLO, groupe Villerupt 21^{ème}, aura la possibilité de participer à cette commission avec voix consultative.

ORGANISMES DIVERS

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants :

1. **M. Richard CASINELLI**
2. **M. Tsamine BABA-AHMED**
3. **Mme Marie-Ange COUGOUILLE**
4. **M. Bernard REISS**
5. **Mme Cathy SARDELLI**

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants :

1. **M. Alain CASONI**
2. **M. Emmanuel MITTAUT**
3. **M. Sandro DI GIROLAMO**
4. **Mme Maria-Thérèse CACIC**
5. **M. Bernard NEY**
6. **M. César TULLII**

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu la proposition du groupe Ensemble pour agir 2014 : candidature de Mme Véronique GUILLOTIN : proposition rejetée par 22 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 6 voix Pour (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les représentants suivants :

1. **Mme Myriam NARCISI**
2. **M. Jacky REUGE**

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants à l'assemblée générale :

1. **Mme Geneviève TRELAT**
2. **M. Pierrick SPIZAK**
3. **M. Frédéric DE BERNARDINIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants au Conseil d'Administration :

1. **Mme Geneviève TRELAT**
2. **M. Pierrick SPIZAK**

E.V.I.C.O.M. 2000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires :

1. **Mme Maria-Thérèse CACIC**
2. **M. Tsamine BABA-AHMED**
3. **M. Pierrick SPIZAK**
4. **M. César TULLII**

M. Roméo PASQUARELLI sera mandaté pour représenter la Commune en qualité d'usager au sein du Conseil d'Administration d'E.V.I.C.O.M. 2000.

SIVU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE) DU JOLIBOIS
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires

1. Mme Laura RAGUGINI
2. Mme Marie-Ange COUGOUILLE

Suppléant

1. M. Jacky REUGE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM DE L'ALZETTE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition du groupe Ensemble pour agir 2014 : candidature de M. César TULLII : proposition rejetée par 22 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 6 voix Pour (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires :

1. M. Tsamine BABA-AHMED
2. M. Bernard REISS

Suppléants :

1. M. Robert LOTTERIE
2. M. Pierrick SPIZAK

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DU BASSIN DE LONGWY (SITRAL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu la proposition du groupe Ensemble pour agir 2014 : candidature de Mme Véronique GUILLLOTIN : proposition rejetée par 22 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 6 voix Pour (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires

- 1. M. Tsamine BABA-AHMED**
- 2. M. Emmanuel MITTAUT**
- 3. M. Pierrick SPIZAK**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SUIVI DE LA CONCESSION DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LONGWY-BRIEY (SISCODELB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

- 1. M. Tsamine BABA-AHMED**

Suppléante :

- 1. Mme Maria-Thérèse CACIC**

AGAPE (AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORRAINE NORD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu la proposition du groupe Ensemble pour agir 2014 : candidature de M. César TULLII : proposition rejetée par 22 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 6 voix Pour (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires :

- 1. M. Emmanuel MITTAUT**
- 2. M. Bernard REISS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE THEODORE MONOD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires :

1. Mme Souad BEZZAH
2. M. Pierrick SPIZAK
3. Mme Véronique GUILLOTIN

Suppléantes :

1. Mme Geneviève TRELAT
2. Mme Myriam NARCISI
3. Mme Edith ANCIAUX

ECOLE MATERNELLE BARA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. M. Pierrick SPIZAK

Suppléante :

1. Mme Nathalie BECKER

ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),
Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. Mme Geneviève TRELAT

Suppléant :

1. M. Richard CASINELLI

ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 Abstentions (Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. M. Pierrick SPIZAK

Suppléant :

1. M. Robert LOTTERIE

ECOLE MATERNELLE RAYMOND POINCARE
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. Mme Edith ANCIAUX

Suppléant :

1. M. Jacky REUGE

ECOLE PRIMAIRE JOLIOT CURIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les représentantes suivantes :

Titulaire :

1. Mme Marie-Ange COUGUILLE

Suppléante :

1. Mme Myriam NARCISI

ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. Mme Laura RAGUGINI

Suppléant :

1. M. Marcel CONTI

ECOLE PRIMAIRE PAUL LANGEVIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) –
1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. M. Pierrick SPIZAK

Suppléante :

1. Mme Edith ANCIAUX

ECOLE PRIMAIRE RAYMOND POINCARE
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. M. René TOSELLO

Suppléant :

1. M. Jacky REUGE

POLE DE L'IMAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les membres suivants :

**M. Alain CASONI, Maire, membre de droit et M. Bernard REISS, Adjoint à la Culture
et aux Echanges Internationaux.**

ASSOCIATION VILLERUPTIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES (AVAPA)
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne **Mme Geneviève TRELAT** comme représentante titulaire.

COLLECTIF DE DEFENSE DES AFFAISSEMENTS MINIERS HOMECOURT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. M. Alain CASONI

Suppléant :

2. M. Tsamine BABA-AHMED

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne **M. Richard CASINELLI** comme correspondant défense pour la Ville de
Villerupt.

UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) –
6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne **M. Sandro DI GIROLAMO** comme correspondant sécurité pour la Ville de
Villerupt.

DÉLÉGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (5.4 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS)

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 Abstentions (Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}),

Décide de donner les délégations permanentes suivantes au Maire pour la durée de son mandat :

1°D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

4°De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- pour tout marché passé selon la procédure adaptée soit, pour les marchés inférieurs aux seuils de 207 000 € HT pour les fournitures et services et de 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux ;
- pour tout avenant, quel qu'en soit le pourcentage d'augmentation ;

5°De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7°De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11°De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers, justice et experts ;

12°De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13°De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14°De fixer les droits de reprise d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, sur les zones sur lesquelles le Conseil Municipal a décidé de l'instituer par délibération en date du 24 juin 2013 ;

16°D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent les décisions prises par lui par délégation du Conseil Municipal, les décisions prises par lui pour exécution des délibérations du Conseil Municipal, les décisions prises en vertu des compétences en matières d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal. De fixer en outre les rémunérations et de régler les honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

17°De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 10 000 € par sinistre;

18°De donner, en application de l'art. L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19°De signer la convention prévue par un quatrième alinéa de l'art. L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'art. L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

22°D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux art. L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, une délégation de suppléance est exercée par un adjoint dans l'ordre des nominations, pour tous les actes relatifs aux compétences ci-dessus énumérées,

Autorise le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatif à cette question,

Dit que le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal de la présente délégation.

INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS (4.5 FONCTION PUBLIQUE / RÉGIME INDEMNITAIRE)

Vu l'article L 2123-20- 2123-21- 2123-23- 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 6 avril 2014,

Vu les délégations accordées par le Maire aux Conseillers Municipaux,

Considérant que la commune de VILLERUPT compte 9 549 habitants,

Considérant l'enveloppe globale autorisée pour la commune de Villerupt établie à 231% (55% + (8 x 22%)) de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique territoriale,

Considérant que la commune de VILLERUPT, chef-lieu de canton peut majorer ces indemnités de 15%,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 Abstentions (Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}),

Sur proposition du Maire,

Décide d'attribuer au Maire une indemnité mensuelle de 48.80 % de l'indice 1015 indexé,

Décide d'attribuer aux Adjointes ayant reçu une délégation du Maire, une indemnité mensuelle de 17.20 % de l'indice 1015,

Décide d'attribuer aux Conseillers Municipaux ayant reçu une délégation du Maire, une indemnité mensuelle de 6.88 % de l'indice 1015,

Décide de ne pas appliquer la majoration de 15 % de l'indemnité prévue pour les communes chefs-lieux de canton,

Décide de maintenir, en cas de maladie, maternité, paternité ou accident :

- pour les élus n'ayant pas interrompu toute activité professionnelle, une indemnité différentielle au plus égale à la différence entre l'indemnité de fonction perçue antérieurement et les indemnités journalières,
- et pour les élus ne bénéficiant pas d'indemnités journalières ou ne remplissant pas les conditions auprès du régime de sécurité sociale, le maintien en totalité de l'indemnité de fonction pendant la totalité de la durée de l'arrêt de travail.

Décide que le bénéfice de ces indemnités entre en vigueur :

- à partir du 7 avril 2014 pour le Maire et les Adjoints,
- à compter de la date de signature de l'arrêté de délégation pour les Conseillers Municipaux concernés.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 6 avril 2014,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Sur proposition du Maire,

Décide de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 6 avril 2014,

Vu la délibération du 14 avril 2014 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

- Liste 1 : SOLIDARITÉS ET DYNAMISME
- Liste 2 : ENSEMBLE POUR AGIR 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la désignation par vote à mains levées, en référence à la délibération n° III-1-14 du 14 avril 2014, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, de 6 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

Liste des Candidats	Liste 1 : SOLIDARITÉS ET DYNAMISME Liste 2 : ENSEMBLE POUR AGIR 2014
Nombre de Votants	29
Bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	28
Répartition des sièges	Liste 1 : 5 sièges (S & D) Liste 2 : 1 siège (EPA 2014)

Proclame élus les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS suivants :

1. **Mme Geneviève TRELAT**
2. **Mme Marie-Ange COUGOUILLE**
3. **M. Rosario TESTA**
4. **Mme Martine CHILLOTTI**
5. **M. Tsamine BABA-AHMED**
6. **Mme Nathalie BECKER**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 22,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 6 avril 2014,

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

- Liste 1 : SOLIDARITÉS ET DYNAMISME
- Liste 2 : ENSEMBLE POUR AGIR 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la désignation par vote à mains levées, en référence à la délibération n° III-1-14 du 14 avril 2014, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, de 5 membres représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres,

Liste des Candidats	Liste 1 : SOLIDARITÉS ET DYNAMISME Liste 2 : ENSEMBLE POUR AGIR 2014
Nombre de Votants	29
Bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	28
Répartition des sièges	Liste 1 : 4 sièges (S & D) Liste 2 : 1 siège (EPA 2014)

Désigne M. Alain CASONI, Président de la Commission d'Appel d'Offres,

Elit, en tant que membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

1. **M. Tsamine BABA-AHMED**
2. **Mme Maria-Thérèse CACIC**
3. **M. Robert LOTTERIE**
4. **M. Marcel CONTI**
5. **M. Frédéric DE BERNARDINIS**

Elit, en tant que membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

1. **Mme Geneviève TRELAT**
2. **M. Bernard NEY**
3. **M. Sandro DI GIROLAMO**
4. **M. Richard CASINELLI**
5. **Mme Véronique GUILLOTIN**

SEMIV – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Vu l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 6 avril 2014,

Vu les statuts de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Villerupt (SEMIV),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21^{ème}),

Désigne M. Richard CASINELLI – Mme Maria-Thérèse CACIC – Mme Marie-Ange COUGOUILLE - M. Rosario TESTA – Mme Geneviève TRELAT - M. Emmanuel MITTAUT – M. César TULLI – Mme Véronique GUILLOTIN pour siéger au Conseil d'Administration de la SEMIV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 1 voix Contre (Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne M. Richard CASINELLI pour siéger à l'Assemblée Générale de la SEMIV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 1 voix Contre (Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Mandate M. Richard CASINELLI pour présenter la candidature de la Commune aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en son nom,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 voix Contre (Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}),

Accepte que M. Le Président, en l'absence de directeur général, assure la direction générale de la SEMIV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

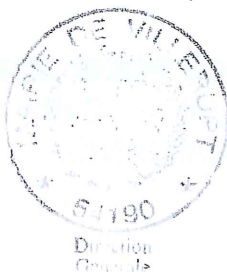
Mandate les représentants de la commune au Conseil d'Administration de la SEMIV pour porter devant le Conseil d'Administration une feuille de route visant à :

- Sécuriser les activités de la SEM relatives au logement social – en particulier dans les domaines administratifs, juridiques, techniques et ayant trait à la gestion locative – tout en privilégiant les intérêts des locataires, en recherchant un adossement à une structure de logement social d'importance régionale, voire nationale.
- Saisir les opportunités offertes par l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval pour acquérir une reconnaissance d'opérateur de développement et d'aménagement non seulement à l'échelle de la commune de Villerupt, mais également sur tout le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Haut-Val d'Alzette.
- Orienter l'action future de la SEMIV vers la résorption des friches ou dents creuses urbaines du territoire, soit par le biais de mandats délégués par les collectivités dans le cadre de procédures d'aménagement, soit en se saisissant par elle-même d'opportunités dont elle a connaissance.

Mme Véronique GUILLOTIN, responsable du groupe « Ensemble pour agir 2014 » intervient suite aux scrutins des 23 et 30 mars. Sa déclaration est annexée au Procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 40.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Ange COUGUILLE.



Le Maire,
Alain CASONI.



**Déclaration du groupe « ENSEMBLE POUR AGIR 2014 »
Conseil Municipal du 14 Avril 2014**

Monsieur le Maire,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite en premier lieu saluer le geste citoyen de toutes celles et ceux qui se sont déplacés aux urnes (ils ont été 56% à Villerupt).

Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui se sont engagées sur les diverses listes. Tous ne sont pas autour de cette table mais sont- par leur présence dans l'assemblée ou par la pensée- parmi nous.

Je salue également les acteurs de la précédente assemblée qui ont participé 6 années durant au débat démocratique parfois animé de la commune.

Bien entendu, je remercie très chaleureusement les électeurs qui ont accordé leur confiance à la liste « Ensemble pour agir 2014 » que j'ai eu l'immense fierté de conduire.

Le suffrage universel a porté démocratiquement la liste « Solidarité et Dynamisme » aux responsabilités de la ville de Villerupt et depuis une semaine, Monsieur Casoni vous êtes reconduit dans vos fonctions de maire ; nous vous adressons nos félicitations républicaines.

Cependant, Il me paraît important pour la suite des débats, de rappeler qu'à l'issue du scrutin du 30 mars, ce sont plus de 42% des villeruptiens qui ont exprimé une réelle envie de changement et 133 voix seulement séparent votre liste de la nôtre.

Le bon score de notre groupe, sa progression depuis 2008, nous amène à siéger au sein de cette assemblée avec 6 conseillers et contrairement au mandat passé, la loi nous permet aujourd'hui de prendre part aux débats intercommunaux. Le barrage dont nous avons fait les frais en 2008 n'est plus d'actualité et nous nous en réjouissons.

Villerupt doit pouvoir compter sur toutes les compétences, toutes les volontés. Nos différences doivent être une richesse pour construire notre ville et le territoire de demain.

Comme nous l'avons montré depuis 2008, c'est l'avenir de notre ville qui nous intéresse avant tout. Nos concitoyens ont été nombreux à nous faire part de leur volonté de voir Villerupt bouger, se moderniser, s'animer, et ainsi que Villerupt retrouve la place qu'elle n'aurait jamais du perdre.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Soyez en certain, notre opposition sera constante et présente.

Elle sera constructive à chaque fois que les décisions iront dans le sens du développement et du réveil de notre ville, en cohérence avec le projet que nous avons porté.

Néanmoins, nous serons vigilants à ce que vos promesses et vos engagements ne restent pas vains, comme ce fut le cas par le passé, car les Villeruptiens attendent impatiemment de vrais résultats.

Les élus (es) du Groupe « ENSEMBLE POUR AGIR 2014»

Véronique GUILLOTIN – César TULLII - Cathy SARDELLI – Edith ANCIAUX -
Nathalie BECKER – Frédéric DE BERNARDINIS -